

Dialogue régional
L'agriculture Ouest africaine à l'épreuve de la
libéralisation des échanges.
Situation, défis et opportunités

Ouagadougou 9-10 Mars 2005

Note de discussion :

Les organisations paysannes dans le
processus d'élaboration des politiques
commerciales et agricoles sous-
régionales

Par Mahamadou Cissokho
Président d'honneur du Roppa

Le dialogue régional entre les différents groupes d'acteurs est une opportunité à saisir par le ROPPA dont la raison d'être est, entre autres, servir d'interface entre ses membres (les plates formes nationales d'Organisations Professionnelles Agricoles) et les autres acteurs des espaces sous régionaux, régionaux et internationaux dans les processus d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre des politiques de développement socio-économique et culturel.

Ce dialogue politique commencé au courant de la décennie (1994-2004) est le résultat du constat amer des échecs des politiques élaborées par imposition aux états dans un contexte d'ajustement structurel. Ce sont, surtout, l'avènement des accords du GATT et la création de l'OMC qui ont rendu ce dialogue partie intégrante du processus de négociation, avec implication suscitée au acceptée des acteurs non gouvernementaux.

Depuis sa création le ROPPA travaille pour informer ses membres et recenser leurs positions dans l'élaboration de plates-formes d'interpellation et de négociation pour la défense des intérêts des producteurs agricoles de la sous région.

Il est, cependant, surprenant de constater que toutes les interventions des agences d'aides au développement sont focalisées sur « le renforcement de la participation des pays de la région dans les négociations de l'OMC » depuis quelques années.

Au ROPPA, on se pose les questions suivantes

- 1- Pour qui cet objectif est-il pertinent et porteur de développement ?
- 2- Qu'est-ce que les échanges commerciaux de nos produits agricoles on apporté aux paysans et à nos pays ?
- 3- Quel rôle et quelles responsabilités nous avons joué et nous jouerons sur les règles étant prouvés les liens entre commerce et puissances diverses des états ?

Faut-il en conclusion que nous devrions simplement disparaître en nous enfermant ? Non ! Il faut au contraire marquer notre présence et pour cela penser et agir à partir de ce que nous avons vécu, ce que nous sommes , ce que nous avons, pouvons et voulons pour notre bien être.

Merci donc aux promoteurs de ce dialogue !

Maintenant nous allons essayer d'être très proche de la conclusion ci-dessus «marquer notre présence ce à partir de nous mêmes ». Ainsi, la note de discussion que je m'en vais vous présenter comportera :

1. Le rôle et la place des organisations paysannes dans le processus de décision commerciale et agricole : L'état des relations entre

instances étatiques et organisation paysannes dans la définition des politiques agricoles

2. Quelles sont les formes de concertation proposées aux fins de recueillir les avis et positions des organisations de la sous-région formelles ou informelles.
3. Quels liens entre les productions agricoles locales et les règles du commerce international, eu égard aux expériences posées, quel échelon s'est révélé le plus propice à la prise en compte des positions paysannes : National ou régional ?

I. Le rôle et la place des organisations paysannes dans le processus de décision commerciale et agricole - Relations entre ETA et OPPA dans la définition des politiques agricoles

Si l'existence des structures socioprofessionnelles et leur liberté d'expression est juridiquement autorisée dans la majorité des pays de notre sous région, il n'en demeure pas moins que les mécanismes d'expression et la compréhension par les pouvoirs politiques du dialogue sont contraignants.

On relève plusieurs faiblesses qui ne permettent pas aux OPPA d'avoir un rôle et une place clairement définis dans le processus de décision :

- a) Les Etats ne sont souvent pas les initiateurs des processus de décision ; ils sont maîtres d'œuvre par la souveraineté nationale, mais invités ou « forcés » à se mobiliser
- b) Cette frustration permanente fait que les processus sont enclenchés en dernière minute, dans la précipitation ; elle est aussi source d'énerverment et de susceptibilité chez les agents chargés des dossiers
- c) Les autres acteurs sont invités aux toutes dernières minutes sans informations sur l'ensemble du dossier ; et lors des rencontres des conflits naissent facilement, moins sur les argumentations que sur les méthodes et les agendas
- d) L'Etat est représenté par des cadres qui même en procédure d'urgence sont capables d'appréhender les sujets et surtout qu'ils ont des objectifs précis de leurs autorités pour tirer dans un même et unique sens

Les leaders et responsables paysans n'ont pas les pouvoirs étendus pour engager les membres sur tout-plusieurs sont limités dans les capacités sur les dossiers de commerces agricole.

- e) Il n'existe nulle part dans nos Etats un manuel de procédure sur l'implication du rôle et responsabilités des acteurs dans les définitions des politiques
- f) Les Etats acceptent pratiquement toutes les propositions des partenaires au développement, créent des dizaines de cadres de concertation ayant des objectifs et actions similaires ; une situation impossible à suivre par les délégués paysans.
- g) Il est très difficile de discuter de vision et responsabilités aux niveaux ministériels.
- h) Il y a rarement des ressources financières pour accompagner les OPPA à s'informer, se former, négocier en interne pour dégager des propositions à la base.

II. Les formes de concertation proposées aux fins de recueillir les airs et positions des OPPA de la sous région : formelles ou informelles.

Les faiblesses énumérées sur le premier chapitre nous édifient sur les difficultés dans les formes diverses de concertations existantes ou proposées.

Depuis les négociations avortées de Seattle, grâce à une surprenante organisation des sociétés civiles, les Etats et les Institutions Internationales s'engagent lentement dans une volonté politique d'animation de la concertation sur l'OMC, les APE, le millénium forum etc.

On voit apparaître et survivre de cadres de concertation périodiques sur les négociations commerciales l'économique et agricoles. Les OPPA au sein de FIPA Afrique, les femmes dans AFAO, les chambres de commerce et de l'Industrie pour les opérateurs..., sont des espaces reconnus ou se discutent les questions économiques

Les organisations régionales de syndicats, d'université sont « également actives dans dialogue régional. Les ONG à travers leurs réseaux et singulièrement branchées sur les négociations commerciales sont les plus actives en interpellations et propositions. C'est au même titre le ROPPA s'est positionné dans le processus de décision commerciale et agricole.

La décision des Chefs d'Etat de faire élaborer des politiques agricoles sous-régionales (UEMOA, CEDEAO) et économiques (APE / NEPAD), sans qu'au niveau des pays des politiques nationales ne soient négociées, posent problème.

Au moment de l'élaboration de la PAU (UEMOA) et de l'ECOWAP (CEDEAO), les autorités régionales avaient invité les producteurs à la concertation, pratiquement sous une seule forme :

- Insister auprès des Etats pour faire participer les délégués paysans dans les ateliers nationaux de validation
- Les consultants chargés de l'élaboration du document de base ont été mandatés à discuter avec les organisations socio professionnelles.

C'est le ROPPA qui a mobilisé ses membres, les autorités nationales et régionales pour demander la tenue d'ateliers nationaux de paysans et un atelier de synthèse pour la PAU-de l'UEMOA. Pour l' ECOWAP, la CEDEAO a mis en place un task force dont le ROPPA fut membre.

Il est à noter que les agendas du processus d'élaboration des deux politiques n'ont pas facilité de recueillir les avis et positions des OPPA. Nous avons le sentiment que les Autorités se servent de notre présence pour approuver des décisions préparées ailleurs.

III. Quels liens entre les productions agricoles locales et les règles du commerce international.

Entre le thème global de notre atelier et le thème spécifique n° 3 ci-dessus transparait le fossé profond existant entre les pensées d'une part des animateurs de l'OMC et le vécu paysan sur la problématique globale d'Agriculture- Libéralisation et Echanges.

Pour les paysans producteurs et les ruraux en général l'agriculture assure des missions fondamentales dans toutes les parties du monde, notamment :

- Assurer l'autosuffisance des producteurs et la Sécurité Alimentaire des populations
- Contribuer à la croissance économique et au développement des zones rurales
- Préserver l'environnement et gérer durablement les ressources naturelles en particulier la terre et l'eau
- Maintenir les équilibres sociaux à travers la création d'emplois, la limitation de l'exode rural, l'amélioration du bien être.

La priorité donnée aux échanges mondiaux sur 20 % des productions mondiales, soutenue par une vision dogmatique des modèles de développement des 20 dernières années met sous silence ces missions humaines et environnementales.

Les importants appuis techniques et financiers pour soutenir les exportations de produits agricoles ont conduit à la chute des prix mondiaux, à accentuer la détérioration des termes de l'échange sans réduire la famine et la malnutrition.

Dans ce contexte de mise en œuvre de politiques néo-libérales la fracture agricole entre les Etats riches et en voie de développement s'est aggravée. Nous assistons à la disparition de centaines de milliers de familles par an qui abandonne les zones rurales sans issue pour un avenir meilleur.

Ainsi, l'une des bases fondamentales structurantes de l'OMC et de l'APE, privilégiant l'ouverture totale de nos marchés domestiques n'est acceptable pour les raisons suivantes :

- Les grands pays agricoles dans le monde se sont organisés durant plus de 50 années pour asservir les préalables de la compétition.
- L'agriculture ouest africaine et les millions d'exploitations familiales qui la structurent sont en mesure d'assurer les fonctions fondamentales et les richesses.
- Les règles de l'OMC doivent se réaliser dans la prise en compte des droits suivants :
 - o La souveraineté alimentaire
 - o L'accès aux moyens de production : eau, terre, semences, financements.
 - o La protection efficace à l'importation par la mise en œuvre de mécanismes de régulation et de gestion de l'offre.....

Le volet agricole de l'OCM mérite un moratoire pour mettre l'Afrique de l'Ouest dans les conditions de compatir.